

Musique Cordiale, Association Fr

Aperçu du budget prévisionnel / Compte de Résultat

Exercice 2016, 2017 : Revenues/Dépenses - Financial years 2016, 2017 :

Profit & Loss accounts Cf. Budgets 2016,2017,2018

Janvier - Décembre

NOTES du trésorier accompagnant les COMPTES

Ces comptes et le budget provisoire comprennent tous les coûts et les revenus liés à la festival et l'académie qui est géré par l'association SAUF :

1. - Les règlements pour les services **du chef d'orchestre, du chef de chœur, des professeurs et de l'accompagnateur de l'académie** ont été pris en charge directement par The Musique-Cordiale Trust, la fondation caritative indépendante (enregistrée en Angleterre) qui soutient le festival. (£7500 GBP en 2016, £9000GBP en 2017). Dans les années précédentes, ces frais étaient payés par des dons privés venant des organisateurs du festival.

2. - En plus de cela, un montant de 1450 € en 2016, 2930€ en 2017, a été versé à l'association sous forme de **bourses de la part de la fondation caritative britannique pour les étudiants de l'académie 2016** et un montant de 1000 € a été accordé pour couvrir l'utilisation des églises dans le Pays de Fayence. Ces paiements apparaissent dans les comptes de l'association. L'association a l'intention de demander des sommes comparables pour ces éléments en 2018 et aussi à soutenir une **bourse exclusivement pour un étudiant du région PACA dans l'académie 2018. En outre, le Trust financera une réduction de 75 € par personne du frais de participation pour les chanteurs de la région PACA qui voudraient rejoindre le chœur du Festival en 2018.**

3. - **L'emploi de l'équipe rémunérée d'administration et de développement à temps partiel est ouvert toute l'année ; mais ils ne sont pas employés par l'association.** Cependant, les coûts de ce traitement (salaire, assurance en GB, taxes, NI / assurances, charges sociales françaises, etc.) ont été inclus dans les comptes de l'association pour SEULEMENT 3 mois chaque année en 2015 et 2016 (soit 25% du coût annuel) - et, même alors, ils sont couverts par un don correspondant. Les coûts de cet emploi, en association avec, mais indépendamment du festival, à d'autres moments de l'année, ont été satisfaits en privé. Ils sont employés par une société basée au Royaume-Uni. Les nouveaux employés français doivent être couverts par un contrat français et les charges sociales françaises sont payées en France pour leur emploi. L'entité employeur (Musique-Cordiale Services Ltd.) est un employeur étranger enregistré en France (avec numéro Siren français, L'ESEF - Entreprise Sans Etablissement en France) et aussi en Grand Bretagne. On espère qu'à l'avenir, une collecte de fonds supplémentaire de la part de Musique-Cordiale Trust pourrait éventuellement lui permettre d'offrir de l'aide pour ces coûts. (Dans le budget de l'association 2017, nous avons inclus 3 mois supplémentaires de frais d'administration, ce qui porte le paiement de l'association à 50% des coûts salariaux annuels qui devraient être payés cette année-là. Le budget de 2017 prévoyait une subvention plus importante de la part de la Communauté des communes du Pays de Fayence pour contribuer à ce coût, mais le Fonds Musique-Cordiale Trust a versé £ 6000 GBP en 2017 pour couvrir les frais d'emploi des administrateurs. Les cotisations et les frais d'emploi sont inclus dans les comptes de l'association car ils ont été payés directement, ils apparaissent dans les comptes de l'organisation caritative britannique et de la société employeuse en Grande-Bretagne). Ainsi, **les services de l'administrateur et du responsable du développement et de l'éducation sont actuellement GRATUITS POUR L'ASSOCIATION.** Toutes les dépenses encourues par le personnel (déplacements, etc.) sont payables par l'association et sont incluses dans ces comptes. **(Les coûts réels de l'organisation du festival sont donc considérablement plus élevés que le compte des sorties dans les comptes de l'association : voir Note 5 ci-dessous).**

4. - Comme les années précédentes, les **contributions des fonds publics en France** sont classées de multiples façons :
- *Subventions : les sommes accordées par la Communauté des Communes du Pays de Fayence / Label Culturel et par le Département du Var. En 2017 : **27000 €***
 - *Contributions supplémentaires des communes individuelles du Pays de Fayence pour soutenir les événements individuels pour lesquels des billets peuvent être achetés : en 2017 :*
 - Fayence : 3 concerts : **1500 €***
 - Callian : **500 €***
 - *Des contributions de communes extérieures au Pays de Fayence pour inviter Musique Cordiale à y organiser des concerts : en 2017 :*
 - Bargemon : **1000 €***
 - *En outre, en 2017, nous avons reçu une aide considérable de plusieurs villes sous forme de services techniques, d'utilisation de lieux de concerts, de chaises, de tables, de couverts, de verres, de lumière et d'AC. et des rafraîchissements pour les musiciens et le public. Le contributeur **le plus notable dans cette catégorie est la Ville de Seillans** mais nous avons également reçu de précieuses contributions en nature en 2017 de :*
 - St Paul-en-Fôret*
 - Fayence*
 - Callian*
 - Tourrettes*
 - Montauroux*
 - St Raphaël*
 - Claviers*
 - Callas*
 - En 2018, nous espérons, encore, bénéficier d'un tel soutien de la part de Tanneron, Mons et Bagnols-en-Fôret.*
 - *Dans les comptes financiers précédents, nous classions les recettes des villes qui achètent un concert, puis les offrons gratuitement, sans billetterie, sous la catégorie de ventes des billets plutôt que sous forme de subventions. Cependant, en 2017, aucun concert n'est tombé dans cette catégorie.*

5. - Les coûts d'exploitation de l'association sont comptabilisés dans ces comptes. Le coût total du festival annuel dans le Var comprend également les sommes versées par d'autres organisations, notamment les éléments énumérés dans les notes 1, 2 et 3 ci-dessus.

Le coût annuel du festival et du programme associé dans le Var né par (Euros)		2016	2017	2018 budget proposé
L'association Musique Cordiale (<i>dans ces comptes</i>)		126,099	128,799	142,210
dont	<i>Contribution totale des fonds publics français</i>	30,000 (23.8%)	32,000 (24.8%)	44,000 (30.9%)
dont	<i>Contribution du Communauté des Communes du Pays de Fayence</i>	25,000 (19.8%)	27,000 (21%)	35,000 (24.6%)
dont	The Musique-Cordiale Trust (Charité enregistrée en GB qui a été établi pour aider à financer le festival et son programme)	2,450	2,830	3,500
dont	The Musique-Cordiale Trust – subvention pour les réductions pour les participants de PACA + bourse complète exclusivement pour un étudiant de la région PACA		300	1,500
dont	The Musique-Cordiale Trust – Chorales Jeunes Programme de sensibilisation dans le Var			2,000
The Musique-Cordiale Trust – PAIEMENTS DIRECTS aux enseignants de l'académie, accompagnateur, chefs d'orchestre et directeurs de musique / stages		9,000	11,000	12,000
Musique Cordiale (Société britannique qui emploie le personnel à l'année en tant qu'employeur étranger enregistré en France, L'ESEF) avec le soutien privé des fondateurs du festival et de The Musique-Cordiale Trust		27,000	31,000	70,000
dont	The Musique-Cordiale Trust – contribution à l'emploi à l'année (de l'administrateur du festival et de la personne responsable du développement et de l'éducation)	2,400	4,000	6,000
dont	Contribution by L'association Musique Cordiale	8,000	0	10,000
TOTAL cost of organising the festival & programme (approx. Euros.) – non compris concerts au dehors du Var		154,100	170,800	214210
dont	<i>Contribution totale des fonds publics français</i>	30,000 (19.5%)	32,000 (18.7%)	44,000 (20.5%)
dont	<i>Contribution du Communauté des communes du Pays de Fayence</i>	25,000 (16.2%)	27,000 (15.8%)	35,000 (16.3%)

6. - **Remboursement** : Il avait été convenu en décembre 2016 que le passif à long terme envers l'Office du Tourisme de Seillans serait imputé sur la somme attendue par l'association pour couvrir le service d'un plongeur pendant le festival 2017. Tous les revenus et les dépenses sous cette rubrique - et tous les actifs et passifs en cours - sont donc radiés.

7. - **Coûts supplémentaires payés directement par des dons privés** : en plus de l'emploi de l'administrateur, de nombreux articles ont été payés pour le compte du festival par les organisateurs et d'autres personnes, y compris les dons en nature (hébergement, transport, etc.). Ces paiements ne sont pas inclus dans les dépenses dans les comptes. Tous les revenus des festivals, à l'exception de ces dons et prêts, sont listés dans les comptes

8. - **Prêts à payer**. Il existe une dette exceptionnelle sans intérêt de l'association envers la société qui emploie l'administrateur en notre nom. Le bilan de la société au 31 mai 2016 a enregistré 8 317 GBP (soit l'équivalent de 9773 € actuellement) dans les comptes annuels déposés, conformément à la loi britannique. De ce montant, 5 000 £ a été recatégorisé par la société comme un prêt de 5 ans plutôt que comme un engagement commercial à court terme de l'association. En outre, la plupart des prêts sans intérêt 2014-2017 du trésorier et le président de l'association ont été reclassés en dons à l'association en 2016 et en 2017. Toutefois, certains prêts sont restés en suspens au 31 décembre 2016 ; ils continuent à être au 31 décembre 2017 et ont été augmentés au cours de l'année dernière mais ont été **partiellement convertis de prêts en dons** en janvier 2018).

9. - Les budgets pour le **graphisme et le site web et pour les services de comptabilité** : nous avons reconnu la nécessité de continuer à améliorer notre site web et de faire en sorte que les systèmes de paiement en ligne (notamment pour l'achat des billets) soient modernes, fiables et fonctionnels. Les images visuelles pour le festival, sur le site et dans tous les documents imprimés, ont également besoin d'être revitalisées en 2017. Nous avons donc conclu des contrats avec un nouveau concepteur et avec l'administrateur du site et augmenté le budget de cet article pour en tenir compte, 2018 et à l'avenir. (Si des fonds supplémentaires peuvent être trouvés, nous espérons pouvoir éventuellement payer pour d'autres services à temps partiel auprès d'un comptable à l'année, autre domaine dans lequel notre équipe a besoin de ressources supplémentaires de toute urgence).

10. - **Musique Cordiale dans le Kent (GB, y compris Le Messie à Faversham) et d'autres événements en dehors de la région PACA**. Nous organisons de tels événements occasionnels d'autofinancement et demandons aux participants des contributions pour les frais de voyage, les frais pour les chefs d'orchestre et les solistes, etc. l'hébergement et la nourriture. Nous vendons également des billets pour des concerts. Ces événements sont gérés séparément et AUCUN de ces coûts ne sont nés par l'association française bien que nous partagions le site. De nombreux musiciens et chanteurs du chœur et de l'orchestre (provenant de plusieurs pays européens dont la France) participent également au festival d'été dans le Var. La Musique Cordiale Trust, organisme de bienfaisance britannique, contribue aux coûts des musiciens impliqués dans ces cours de chant choral. Il subventionne également les participants de la région PACA s'ils rejoignent la chorale en Angleterre. Les événements ne recueillent pas de fonds pour l'association ; mais ils rehaussent le profil du Festival & l'Académie hors de France et contribuent à attirer le plus haut niveau de performance au festival d'été du Pays de Fayence.

11. - Nous sommes de nouveau heureux d'annoncer une **augmentation des ventes de billets en 2017**, tant pour les sièges réguliers que pour les sièges 'premium' et nous prévoyons que cela se poursuivra en 2018. Le changement le plus notable concerne les billets achetés à la porte (et les paiements par chèque) à une situation où le plupart des billets sont réservés à l'avance en ligne, en utilisant principalement les cartes de crédit et de débit. Un tableau fournissant les détails de 2018 est joint. Les ventes de billets en ligne pour 2018 ouvrent le 1er avril.

Jonathan Barker, Trésorier, L'association **Musique Cordiale**

Seillans, janvier 2018

